

## **Les Grands-Plats.**

Monsieur le Rédacteur.

J'ai lu avec intérêt, dans votre *Feuille* du 24 février, les détails concernant la vente de la montagne des Grands-Plats, tout en regrettant avec d'autres citoyens que la commune du Chenit n'en soit pas devenue propriétaire à cette occasion vu qu'elle était offerte depuis quelque temps déjà. Au prix où cette vente s'est faite, il n'était peut-être pas à prévoir que la commune en aurait retiré un bénéfice immédiat, mais en considérant que le revenu de l'alpage et celui des bois sont d'environ fr. 11,000, il ne s'en manquerait sans doute pas de beaucoup que cette somme couvre l'intérêt du prix d'achat. Par sa proximité d'autres grandes propriétés communales, cette magnifique montagne aurait

mérité le sacrifice momentané qu'aurait pu entraîner son acquisition. Peut-être aussi que quelques modifications apportées dans le mode d'exploiter cette grande agglomération, auraient pu en augmenter assez le revenu, pour que celui-ci arrive à couvrir promptement l'intérêt du capital d'acquisition.

Quant à l'exploitation extensive des bois pour amortir rapidement le prix d'achat des ventes de cette nature, il est heureux que la loi s'en tienne aux principes d'un très prudent débolssement. La commune du Chenit a obtenu dernièrement l'autorisation de faire des coupes extraordinaires, en vue du remboursement de sa plus ancienne grosse dette; d'autres facilités lui seront sans doute accordées quand il s'agira d'amortir les dettes contractées en vue de judicieux achats de propriétés foncières.

On pourrait discuter longtemps sans doute, sur l'intérêt que peut avoir notre commune du Chenit à acquérir des propriétés boisées et alpages. En règle générale, on peut admettre que le premier devoir des autorités d'une contrée comme la nôtre, qui vit principalement d'industrie, est de s'intéresser à tout ce qui peut contribuer à la développer, comme cela a été le cas ces dernières années par la création de nos différents établissements d'enseignement supérieur. Mais il y aurait aussi lieu de ne pas perdre de vue la question des impôts, qui pèsent lourdement chez nous, quand les affaires sont languissantes et, quand la commune pourrait arriver à augmenter ses propriétés foncières et leurs revenus pour diminuer les prestations des contribuables, cela améliorerait certainement les conditions d'existence dans notre contrée, qui souffre déjà d'une trop forte émigration.

En faisant la récapitulation des alpages qui se sont vendus chez nous depuis un demi siècle, on admettait au moment même, que les prix d'achat correspondaient assez exactement à leur valeur immédiate. Mais pendant cette dernière période, leur valeur a été en continuelle augmentation et si les autorités du Chenit avaient pris autrefois la courageuse initiative d'en acquérir quelques uns, même au moyen d'emprunts, on peut affirmer sans exagération que le capital dépensé serait à peu près doublé maintenant, ce qui faciliterait grandement la marche dans cette voie; ce dont la preuve est faite par nos dernières acquisitions de montagnes. Quoique la valeur des immeubles de cette nature puisse peut-être ne pas toujours augmenter dans la même proportion, j'estime qu'il serait d'une sage administration, surtout en vue de l'avenir, que nos autorités communales ne laissent pas échapper trop d'occasions d'augmenter nos propriétés foncières et, si des emprunts étaient trop chers en la forme ordinaire, il n'y aurait rien à risquer d'essayer un emprunt local, à intérêt modéré et petites coupures, lequel pour les prêteurs, équivaldrait à la caisse d'épargne.

*Un contribuable.*

---